

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie St Isidore Inc.		Date d'inspection Le 28 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie La p'tite relève		Numéro de permis 2024061
Adresse 128 rue Delagarde Saint-Isidore NB E8M 1M6		Numéro de téléphone (506) 358-9185
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 44	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : d) les dossiers des personnes associées, lesquelles renferment : (i) la vérification du casier judiciaire.	24(1)(d)(i)	24 juil. 2026	28 oct. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>La visite de l'établissement a été effectuée en avant-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio éducatrice-enfants respectait les exigences réglementaires en vigueur. À la suite de la vérification de douze dossiers d'enfants, il a été confirmé que ceux-ci sont complets. Les profils des enfants ainsi que l'ensemble des formulaires requis sont remplis de façon conforme, lisible et signés lorsque requis.</p> <p>Les formulaires de consentement présents dans les dossiers ont également été examinés. Tous les documents étaient complets, conformes aux exigences réglementaires, dûment signés par le parent ou le tuteur et datés de façon appropriée.</p> <p>Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés des incidents survenus et signent le registre afin de confirmer que la communication a bien eu lieu.</p> <p>Une discussion a eu lieu avec la directrice concernant les nouvelles réglementations et leur application au sein de l'établissement.</p> <p>À mon arrivée, les enfants participaient à des jeux extérieurs. Par la suite, ils sont rentrés à l'intérieur afin de se préparer pour le dîner. Le repas servi était composé de poulet, de pommes de terre pilées et de légumes, accompagné d'un biscuit au zucchini comme dessert. Après le repas, les enfants se sont préparés pour la période de sieste.</p> <p>L'environnement observé était calme, organisé et adapté aux besoins des enfants. Les routines de la journée se déroulaient de façon harmonieuse et les interactions entre le personnel éducatif et les enfants étaient positives et respectueuses.</p>

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 28 octobre 2026

Date

original signé par
Cynthia Basque

Le 28 octobre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"